

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2021

---

PJL RECONNAISSANCE ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES SUBIS PAR LES HARKIS -  
(N° 4662)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 12

présenté par

M. Meizonnet, Mme Le Pen, Mme Pujol, M. Bilde, M. Chenu et Mme Houplain

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

- I. – La République française institue une journée nationale du souvenir de l'abandon des harkis le 12 mai 1962.
- II. – Cette journée, ni fériée, ni chômée, est fixée au 12 mai.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La date du 12 mai marque l'abandon par la France de tous les Français membres des formations supplétives, de statut civil comme militaire, ayant valeureusement combattu le FLN aux côtés de nos soldats en Algérie. Cette journée symbolique représente la véritable trahison à l'égard de tous ceux qui ont servi courageusement aux côtés de nos soldats. Désormais, notre pays a le devoir de faire face à ce passé, fût-il déshonorant pour ses gouvernants de l'époque et ceux qui ont suivi.

Bien que d'autres dates officielles aient été choisies pour commémorer l'engagement des harkis comme le 25 septembre ou la date inique du 19 mars 1962, elles ne sont pas en relation avec le destin tragique des harkis. Nous constatons qu'ils sont de plus en plus nombreux, de la première à la dernière génération, à réclamer cette reconnaissance mémorielle.

Malheureusement, le calendrier officiel des cérémonies ne fait pas mention de cette date. Nous regrettons également que le présent projet de loi, portant notamment sur la « reconnaissance de la Nation », ne propose pas de commémoration spécifique envers les harkis. Toutes les familles touchées dans leur chair et dans leur cœur ont le droit au souvenir particulier de cet événement qui a cruellement marqué leur histoire et celle de la France contemporaine. Nous considérons également que la commémoration, instant privilégié du devoir de mémoire, renforce les liens entre les

générations et présente une dimension pédagogique fondamentale. Elle est propice à tirer les enseignements du passé pour mieux appréhender le présent et l'avenir.

Par cet amendement, nous demandons de rompre avec cette absence de reconnaissance officielle et de rendre hommage à tous les harkis qui ont été victimes de cet abandon et des massacres qui s'ensuivirent.